

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité  
et à la Circulation Routières*

Paris, le 28 AVR. 2016

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

Maître Rémy JOSSEAUME  
36 rue Vital  
75016 Paris

SERVICE DU FICHER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme A [REDACTED]

Réf. : N [REDACTED]

Maître,

Par courrier en date du 6 mars 2016, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED]

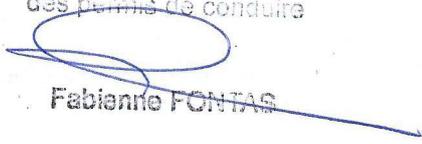
[REDACTED]

De ce fait, le permis de conduire de votre client est doté de trois points, à ce jour.

[REDACTED]

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur  
et par délégation  
la chef de la section du permis à points  
du service du fichier national  
des permis de conduire

  
Fabienne FONTAS